EMPLOI

N° 89.

DU SEIGLE ERGOTÉ

CONTRE

L'INERTIE DE LA MATRICE ;

THÈSE

Présentée et soutenue à la Faculté de Médecine de Paris, le 7 mai 1831, pour obtenir le grade de Docteur en médecine ;

PAR VICTOR-FRÉDÉRIC LEFRANÇOIS LACOUTURE, de Nonant, Département de l'Orne.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE,
Imprimeur de la Faculté de Médecine, rue des Maçons-Sorbonne, n°. 13.

1831.

FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Professeurs.

M. DUBOIS, Doyen.	Messieurs
Anatomie	CRUVEILHIER, *Examinateur.*
Physiologie	.....
Chimie médicale	ORFILA, *Suppléant.*
Physique médicale	PELLETAN.
Histoire naturelle médicale	.....
Pharmacologie	DEYEUX, *Examinateur.*
Hygiène	DES GENETTES.
Pathologie chirurgicale	MARJOLIN. / CLOQUET.
Pathologie médicale	DUMÉRIL. / ANDRAL, *Examinateur.*
Opérations et appareils	RICHERAND.
Thérapeutique et matière médicale	ALIBERT.
Médecine légale	ADELON.
Accouchemens, maladies des femmes en couches et des enfans nouveau-nés	MOREAU, *Président.*
Clinique médicale	LEROUX. / FOUQUIER. / ..... / CHOMEL.
Clinique chirurgicale	DUBOIS. / BOYER. / ROUX. / DUPUYTREN.
Clinique d'accouchemens	.....

Professeurs honoraires.

MM. DE JUSSIEU, LALLEMENT.

Agrégés en exercice.

MM.	MM.
Baudelocque.	Dubois.
Bayle.	Gerdy.
Bérard.	Gibert.
Blandin.	Hatin.
Bouillaud.	Lisfranc, *Examinateur.*
Bouvier.	Martin Solon.
Briquet.	Piorry, *Suppléant.*
Brongniart.	Rochoux.
Cottereau.	Sandras, *Examinateur.*
Dance.	Trousseau.
Devergie.	Velpeau.
Dubled.	

Par délibération du 9 décembre 1798; l'École a arrêté que les opinions émises dans les dissertations qui lui seront présentées doivent être considérées comme propres à leurs auteurs, qu'elle n'entend leur donner aucune approbation ni improbation.

A MONSIEUR LANDON DU PERREY,

Demeurant au Merlerault (Orne.)

Puisse ce faible témoignage d'un profond respect et d'un entier dévouement me créer quelques droits à son amitié !

A MONSIEUR ROMET,

Docteur en médecine à Verneuil ; ancien Interne des hôpitaux de Paris.

Gage d'attachement et d'estime.

V.-F. LEFRANÇOIS LACOUTURE.

AVANT-PROPOS.

Me proposant moins dans ce court travail de faire l'éloge du seigle ergoté que de donner un exposé scrupuleux des résultats qu'il a fournis dans quelques cas dont j'ai recueilli les observations, en suivant les leçons d'un praticien distingué, je ferai remarquer que ce sera avec une entière réserve que je me prononcerai sur ses propriétés obstétricales.

Ayant à moi trop peu de faits, et étant obligé, pour étayer mon opinion, de consulter des maîtres également recommandables, mais dissidens sur ce point, je ne pencherai vers l'emploi de l'ergot que pour engager à de

nouvelles expériences sur un médicament dont les avantages préconisés, s'ils sont réels, ne peuvent être mis en balance avec les résultats fâcheux qu'on a reprochés à son administration.

EMPLOI

DU SEIGLE ERGOTÉ

CONTRE

L'INERTIE DE LA MATRICE.

Ne voulant ici m'occuper que des propriétés médicales du *seigle ergoté*, sans faire son histoire naturelle, je me contenterai de parler le plus succinctement possible de sa nomenclature, de ses propriétés physiques, et de quelques-unes des hypothèses qu'on a imaginées pour expliquer son origine.

Nomenclature.

Généralement connu sous le nom de *seigle ergoté*, il a en outre reçu, suivant les localités et les diverses opinions qu'il a fait naître, une infinité de dénominations : on l'a appelé *bled cornu, bled bachitique, mère de seigle, seigle ivre, ergot*, etc., etc.

Propriétés physiques.

Parvenu à son état de maturité, il est de couleur violacée ou brunâtre, de volume variable; il a ordinairement de six à dix lignes de

longueur sur une de diamètre ; il est à peu près cylindrique ; ses extrémités, quelquefois obtuses, offrent parfois une légère courbure et sont effilées; il acquiert, mais rarement, jusqu'à un pouce et demi de longueur : en revanche, il peut être très-petit. Quand le grain n'a qu'une partie atteinte d'*ergot*, c'est l'extrémité opposée à l'épi.

Hypothèses.

Dirai-je, avec *Duhamel*, *Ray* et *Tillet*, qu'il est, comme la noix de Galle, le résultat de la piqûre de certains insectes?

Ainsi que *Béguillet*, *Bernard de Jussieu* et *Geoffroi*, le comparerai-je à une sorte de môle dû à un vice ou à un défaut de fécondation?

Ou bien, me rangeant de l'avis de M. *H. Léveillé*, le considérerai-je comme un véritable champignon?

Comme il ne m'offre, sous ce point de vue, qu'un intérêt secondaire, je passerai de suite aux circonstances qui peuvent nécessiter son emploi.

Voir, pour plus de détail, le Mémoire de M. *Villeneuve*.

EFFETS DU SEIGLE ERGOTÉ

CONTRE L'INERTIE DE LA MATRICE.

Conditions nécessaire à son emploi.

Comme les autres substances de notre matière médicale, il n'est qu'un certain nombre de cas où son emploi soit indiqué. Précieux s'il est manié par un praticien habile, il deviendrait une arme meurtrière dans les mains de celui qui l'emploierait en aveugle.

Mais ici c'est pour le médecin et non pour l'empirique que je dois parler.

Il faut, pour administrer l'ergot, que le bassin soit bien conformé, ou du moins qu'il ne puisse apporter aucun obstacle notable au passage du fœtus.

Que le col soit souple et mou, déjà dilaté, et que le travail dure depuis un certain temps (*Chapman* et *Prescot*) (1).

Que la position de l'enfant soit telle, que l'on ne soit pas obligé de la changer; que son volume soit en rapport avec les dimensions du bassin.

Autrement la nature s'épuiserait en vains efforts, et l'on courrait les chances de voir rompre l'utérus.

Il est un cas de vice de conformation du fœtus dans lequel on pour-

(1) M. *Desgranges*, très-réservé, du reste, sur son emploi, cite un fait où son administration a été couronnée de succès sans le concours de ces circonstances; mais alors, dit-il, il faut une femme d'une constitution lâche et molle, qui ait déjà eu des enfans, dont le col utérin soit souple, et chez laquelle tout présage un accouchement sans douleur.

rait employer l'ergot : c'est lorsque, après avoir pratiqué la crâniatomie d'un hydrocéphale, l'enfant et les parties de la mère se trouveraient dans de justes proportions. (*Davies.*)

Peut-être serait-il bon d'y recourir après l'ablation d'un polype utérin complicant l'accouchement, pourtant le forceps ou la main me sembleraient à préférer.

Bordot le conseille dans les positions des pieds et des genoux. Je ne partage pas son avis.

M. *Villeneuve* dit qu'il pourrait être convenable dans un cas de mort du fœtus, quelque fût d'ailleurs le terme de la grossesse; et, quoiqu'il pense que ces résultats ne puissent jamais être funestes, je ne saurais me ranger de son opinion, d'abord parce qu'il est, sinon impossible, au moins extrêmement difficile de s'assurer si l'enfant a cessé de vivre ; et qu'ensuite je doute de son efficacité, ne lui croyant une action spéciale sur l'utérus qu'autant que le travail est déjà commencé.

Je poserai donc comme règle générale, qu'on ne doit administrer l'ergot qu'autant que la nature ne peut se suffire à elle-même, c'est à dire lorsque le travail venant à cesser, il ne manque à l'expulsion du fœtus que des contractions utérines.

Après avoir exposé les conditions favorables ou plutôt essentielles à l'emploi du seigle ergoté, je vais passer aux cas qui le contr'indiquent ou dans lesquels on ne peut en user qu'avec réserve.

Un des plus fréquent est sans contredit l'état de pléthore : on le reconnaît à la coloration de la face, à la céphalalgie, à la plénitude et à la dureté du pouls, etc. L'utérus est le siége de violentes douleurs, le travail n'avance pas ; le col de la matrice, plus ou moins effacé, reste rigide, il est à peine entr'ouvert ; cet état réclame des moyens entièrement opposés, tels que la saignée, les bains, etc.

Quoique pensant ici comme *Chatard*, qui donne le conseil de recourir à l'*ergot*, lorsque, après l'émission sanguine, l'utérus est tombé dans l'inertie; je n'en suis pas moins opposé d'opinion à *Prescot*,

qui pratiquait toujours de larges saignées, pour ensuite l'administrer.

Une grande susceptibilité nerveuse, habituelle ou passagère, peut être un obstacle à son administration; il fatigue la femme sans produire aucun effet. (1).

Il est bon de ne le donner qu'avec ménagement aux estomacs très-irritables. Même conduite pour les mêmes dispositions de l'utérus et chez les femmes primipares.

Peut-être serait-il prudent, ne fût-ce que dans la crainte d'une récidive fortuite, de ne pas le faire prendre aux femmes qui dans de précédens accouchemens auraient été atteintes de métrite ou de péritonite.

Pourtant, au rapport de M. *Billard*, son emploi n'a déterminé aucun accident chez des femmes auxquelles on l'a donné, lors-même que la péritonite régnait chez une infinité d'accouchées.

Enfin il est entièrement interdit dans les vices de conformation du bassin, dans ceux du fœtus avec excès de volume, dans les positions contre-nature, au commencement du travail, lorsque les contractions utérines ont lieu, et quand le col n'est pas suffisamment dilaté.

Utile pour l'expulsion du fœtus, il peut encore l'être après qu'elle a eu lieu, surtout lors de l'adhérence du placenta. (2).

Son action se prolongeant quelque temps au-de là de l'accouchement, on n'a guère à craindre d'hémorrhagie quand on l'a donné pendant le travail, puisqu'alors il force la matrice à revenir sur elle-même et à expulser le caillot qu'elle contient.

A. Léoncière a préconisé l'ergot contre l'hystérie; un autre auteur l'a vanté comme antilaiteux; on l'emploie en Allemagne contre le flux excessif des lochies, à Paris contre la leuchorrée.

---

(1) *Chapmann* et *Stéarns* le vantent comme très-utile pour hâter la délivrance dans le cas de convulsions puerpérales.

(2) On pourrait aussi dans ce cas tenter l'injection du cordon.

N'ayant pas été à même de l'observer dans ces différentes affections, je vais m'occuper de son mode d'administration, de ses effets sur la matrice, et rapporter les observations qui m'ont fourni le sujet de ma thèse.

Pouvant être donné sous toutes les formes pharmaceutique, c'est cependant en poudre et mêlé à un liquide inerte qu'il est le plus souvent employé.

Généralement administré à la dose d'un scrupule à trente-six grains, on peut le porter jusqu'à un gros; mais alors il est prudent de s'arrêter.

Sa poudre, délayée dans un verre d'eau sucrée ou légèrement vinée, se donne d'abord de douze à quinze grains ; comme son action se fait ordinairement sentir dans l'espace d'un quart d'heure, il est à propos de ne pas attendre trop long-temps pour recourir à une seconde prise, si la première est restée sans effet, et de même des autres.

On juge bien que la dose doit varier, qu'elle n'est pas la même pour tous les individus ; qu'on doit avoir égard à l'âge, aux tempéramens, à la susceptibilité particulière de l'estomac, de l'utérus, à la durée du travail, etc., etc.

Dans le cas où l'estomac ne saurait le supporter, on pourrait peut-être avec avantage augmenter la dose de l'ergot et le donner en lavement. N'ayant pas été à même de l'observer dans ce mode d'administration, je ne fais que le rapporter.

L'ergot ne se borne pas à rappeler les douleurs utérines ; il en change encore le rythme, d'intermittentes qu'elles étaient naturellement, il les rend rémittentes.

L'utérus, fortement contracté, ne laisse plus remonter le fœtus ; il tend continuellement à l'expulser, et ordinairement au bout de trois quarts d'heure, une heure, l'accouchement a lieu. C'est alors que la matrice revient sur elle-même, et que l'ergot, prolongeant encore quelque temps son action, expulse le placenta et prévient l'hémorrhagie.

Dans les trois observations que j'ai recueillies au cours de M. *Hatin*,

je n'ai rencontré aucun des accidens qu'on lui a reprochés, et les suites de son administration m'ont offert le plus heureux résultat.

On peut voir, dans le Mémoire intéressant qu'a publié, en 1827, M. le docteur *Villeneuve*, les nombreux succès qu'a eus son emploi ; on y trouvera aussi la réfutation des reproches qui lui ont été faits.

Quant à la gangrène, qu'aujourd'hui quelques médecins l'accusent encore de produire, il suffit de lire les expériences de MM. *Parmentier*, *Cordier* et *Goupil*.

Ne sait-on pas en outre, que des individus ont mangé, pendant des mois entiers, sans en éprouver d'accidens, du pain dans lequel le seigle ergoté entrait pour un sixième.

Ire. OBSERVATION.

Madame Lechevin, âgée de trente-neuf ans, d'une très-forte constitution, se présenta à l'amphithéâtre le 20 septembre 1829. Arrivée au terme de sa cinquième grossesse, elle éprouvait depuis quelques heures les douleurs de l'enfantement. Il y avait deux jours que les eaux étaient écoulées : du reste, rien de remarquable.

Le travail, d'abord assez régulier, se suspendit bientôt entièrement ; il ne reparut ensuite que très-faible et à des intervalles plus ou moins éloignés.

Vingt-quatre heures se passèrent sans un changement notable dans l'état de la malade ; seulement la faiblesse allait toujours croissant.

La femme s'épuisant de plus en plus, et la matrice continuant d'être inerte, on lui fit prendre un scrupule de seigle ergoté en poudre, délayé dans un demi-verre d'eau sucrée : au bout de quelques minutes, les contractions utérines se firent sentir avec force, et en moins d'une demi-heure l'accouchement eut lieu. L'enfant était bien portant ; seulement la couleur violacée de la peau nécessita une petite saignée par le cordon ombilical.

Depuis, la mère et l'enfant se sont bien portés.

II^e. OBSERVATION.

Le 16 octobre, à sept heures du soir, se présenta à l'amphithéâtre, pour y faire ses couches, la nommée Madelaine Berteaud, âgée de trente-trois ans, d'une faible constitution; ayant eu quinze enfans, elle était alors au terme de sa seizième grossesse.

Des douleurs se faisaient sentir depuis environ vingt-quatre heures; elles étaient faibles, et presque toutes portaient sur les reins et sur le siége.

Néanmoins le col utérin avait subi une dilatation égale à la largeur d'une pièce de cinq francs; ses bords, amincis, étaient mous. L'enfant était bien placé, et rien ne paraissait devoir s'opposer à la terminaison de l'accouchement.

Mais tout à coup le travail cessa, et pendant plusieurs heures la femme n'éprouva aucune douleur; cependant elle était extrêmement fatiguée et paraissait avoir perdu le peu de forces qui lui restaient.

Le soir même de son arrivée, à onze heures, on lui donna douze grains de seigle ergoté; deux douleurs s'ensuivirent.

Une demi-heure après, douze autres grains furent administrés : presque instantanément la malade fut prise d'un tremblement général suivi d'irrégularité et d'intermittence dans le pouls, quelques contractions utérines se firent encore sentir; mais bientôt après toute espèce de travail s'arrêta.

Le lendemain, à pareille heure, on donna un second scrupule de seigle ergoté; au bout de dix minutes la matrice se contracta fortement, et une demi-heure après l'accouchement fut terminé.

L'enfant était bien portant, et la mère n'éprouva aucun accident.

Cette observation ne tendrait-elle pas à prouver qu'il peut être sans danger dans les expulsions lentes du fœtus?

III^e. OBSERVATION.

Madame S***, âgée de trente et un ans, mère de plusieurs enfans, ayant été réglée pendant les quatre premiers mois de sa grossesse, d'une taille élevée, mais d'une faible constitution, fut prise de douleurs de l'enfantement le 12 mars, à quatre heures du soir.

Au bout de deux heures l'utérus cessa de se contracter, et la malade se plaignit beaucoup des reins.

Sur les neuf heures, les contractions utérines revinrent avec assez de force et se soutinrent jusqu'à minuit. Dans cet intervalle, le col acquit une dilatation égale à une pièce de trois francs; ses bords étaient mous et conservaient encore une certaine épaisseur. Les mouvemens de l'enfant étaient forts et fréquens.

De minuit à trois heures du matin il n'y eut pas de douleurs. La malade sommeilla tranquillement.

De trois heures et demie à six heures il survint de violentes douleurs de reins. L'inertie de la matrice était complète.

On administra un scrupule de seigle ergoté; huit minutes après le travail commença avec force, et bientôt l'accouchement fut terminé.

L'enfant et la mère étaient dans l'état le plus satisfaisant.

PROPOSITIONS.

I.

Un bassin trop étroit, un fœtus trop volumineux nécessitent l'application du forceps.

II.

Il ne suffit pas toujours ; on est alors obligé de recourir aux instrumens tranchans.

III.

Dans certains cas il faut opérer sur l'enfant, dans d'autres, sur la mère.

FIN.